

CFTC

Publié par la Fédération de la  
Métallurgie  
26, rue de Montolom, 26  
PARIS 9ème  
Télé. TRUdaine 91-03  
Numéro spécial

BULLETIN  
du  
MILITANT

AUX SYNDICATS

Chers Camarades,

Vous avez eu connaissance, par notre bulletin n°19, des directives importantes que nous avons envoyées à l'ensemble des militants.

La confusion régnant actuellement dans pas mal d'esprits, il convient de faire un peu de clarté dans tout cela.

1) Nous avons eu un nouveau contact avec la Fédération des Métaux C.G.T. Répétons bien, comme nous le disons toutes les fois à nos interlocuteurs que ces contacts n'engagent nullement notre Fédération, qui ne le sera effectivement que si elle pose un jour sa signature au bas d'une feuille.

Nos discussions ont, jusqu'ici, porté sur les revendications. S'il y a des points souvent controversés tel celui de la baisse des prix agricoles, nous croyons que nous pourrions facilement nous mettre d'accord sur un texte. Mais pour nous "revendications communes supposent action commune" et si nous devions nous engager nous ne pourrions le faire que sur les deux points à la fois. C'est ce que nous avons dit à la C.G.T.

Il n'y a donc encore rien de fait, il y a eu des conversations mais aucun engagement.

Soyez persuadés aussi que dans ces conversations nous parlons net, et n'abandonnons jamais ce que nous pourrions appeler nos positions clés.

2) Les diverses motions reçues au cours de ces dernières semaines sont, dans l'ensemble, dans la "note" des revendications de la C.F.T.C. Certaines, cependant, sortaient du terrain professionnel et revendicatif qui est le nôtre (ex : Gouvernement de telle ou telle forme).

Nous ne pouvons accepter cela. Certains camarades nous ont répondu qu'ils avaient été obligés de faire des concessions pour faire accepter d'autres points. Il faut se persuader qu'il y a des concessions que nous ne devons ni ne pouvons faire sous peine de nous renier. Lorsque l'on est comme nous une organisation minoritaire, la pente des concessions est glissante et une fois le départ pris on ne s'arrête plus.

Si la C.G.T. ou d'autres vous proposent des revendications ou des actions que vous ne pouvez accepter, rompez les relations, faites en connaître clairement la raison aux travailleurs par un petit tract si nécessaire.

3) Des positions de quelques camarades nous paraissent prises en fonction d'un certain anti-communisme. Nous n'avons jamais été et ne serons jamais des anti par

.../...

principe. Chacune de nos positions doit être prise en fonction de l'intérêt de la classe ouvrière. Nous avons une classe ouvrière qui souffre, notre raison d'être est de la défendre, d'améliorer son sort. Nous devons pour cela prendre certaine position, entreprendre certaine action, tant pis si notre attitude est la même que celle de la C.G.T. Soyons vigilants, n'ayons pas peur de prendre position en cas de désaccord. Mais soyons avant tout des syndicalistes et non pas des anti.

Il n'est pas dans notre esprit de méconnaître l'action d'agitation du P.C., sa volonté de tout utiliser à son profit, mais ceci ne doit jamais être pour nous une cause de paralysie. Nous le savons. Il s'agit d'être attentif et ferme.

Rappelons-nous que l'anti mène aux extrêmes et que ce n'est jamais les extrêmes qui donnent à la classe ouvrière son dû. Disons-le clairement notre but n'est pas d'être anti communiste, notre but est la défense des intérêts des travailleurs, et leur misère actuelle nous devons la crier, nous devons tout faire pour qu'elle disparaîsse.

4) En liaison avec le problème précédent certains peuvent penser que l'action et les revendications syndicales dans l'instabilité politique actuelle risquent de compromettre le régime. Disons tout d'abord que ceux qui ont compromis le régime ce sont nous gouvernents qui, depuis la Libération, n'ont pu mener et diriger comme il devaient le pays, ce sont nos parlementaires qui n'ont pas su ou voulu en certaines circonstances prendre leur responsabilité et sacrifier leurs intérêts électoraux aux intérêts du pays. Loin de nous de faire chorus avec une campagne anti-parlementaire, mais il s'agit de fixer et de déterminer nos responsabilités.

La classe ouvrière n'est pas la gardienne n°1 de l'intérêt général.

Elle ne peut accepter, et c'est défendre l'intérêt général, cette politique qui fait les prix augmenter chaque année de 50% et les salaires de 25. Elle veut un renversement de cette politique et prétend ainsi servir le pays.

Bien sur, dans la période actuelle, demain est l'inconnu, toute action n'est-elle pas le saut dans plus ou moins d'inconnu. Nous ne pouvons ni ne devons nous y soustraire. Nous ne pouvons accepter que la vie difficile des travailleurs garantisse le calme dans le pays. Nous ne pouvons accepter que la stabilisation monétaire se fasse sur le dos de la classe ouvrière.

Il ne s'agit pas de vouloir faire tout sauter, il s'agit pour nous de simplement continuer à mener notre action syndicale c'est tout.

5) Pour terminer enfin quelques mots sur la grève. Certains nous disent que si un prochain ordre de grève était lancé, les salariés ne suivraient pas. Les 2 heures leur ayant amplement suffit.

La C.F.T.C. n'a jamais été pour des grèves à tout moment. Il faut cependant que les syndiqués considèrent que c'est une arme ouvrière dont il est nécessaire de se servir quelquefois et quelle impose souvent des sacrifices. Mais a-t-on déjà vu une armée sortir du champ de bataille sans blessés ni morts? L'action syndicale coute, il faut s'en persuader. A ceux qui préfèrent à l'action, les pantoufles et la vie médiocre la place n'est pas dans le syndicalisme. Il n'est pas une organisation de gentil garçons, c'est une organisation qui se bat sans arrêt pour plus de justice; ce combat quelle que soit sa forme, il faut l'accepter, le vouloir.

Il faut que chaque syndicat exige une discipline ferme des sections d'entreprise qui ne doivent rien entreprendre comme action ou accord sans l'avis des dirigeants du syndicat.

De même il importe que les syndicats se plient à la même discipline vis à vis

-3-

de la Fédération. Pas d'action de francs-tireurs, pas de mise devant le fait accompli.

Voilà plusieurs réflexions qui nous ont paru utiles dans ces jours de chaos.

- A tous nous demandons du sang froid et de la discipline,
- A tous nous demandons de nous tenir au courant de leur problème,
- A tous nous demandons d'être de vrais syndicalistes qui se battent et souffrent pour la classe ouvrière sans jamais lâcher le moindre morceau de leur principe.

Bon courage.

SAVOUILLAN  
BOBIN

---

T R E S O R E R I E

---

VERSEMENT DES COTISATIONS

Un certain nombre de syndicats ont reçu il y a quelques jours un rappel assez sévère. Certains en ont trouvé les termes beaucoup trop durs. Il faut que les uns et les autres vous compreniez que sans les cotisations il n'y a pas de vie fédérale et que la Fédération ne peut accepter des retards considérables dans les versements de ce qui lui est dû par les syndicats.

La Fédération n'est pas riche, elle vit au jour le jour et nous vous demandons, par vos versements réguliers, de ne pas ajouter aux préoccupations strictement syndicales du Bureau Fédéral, des préoccupations financières.

Merci donc à ceux qui ont immédiatement répondu, quant aux retardataires nous leur demandons de le faire rapidement. Le Bureau Fédéral a décidé d'être excessivement ferme sur ce problème. Il est inadmissible que certains ne paient pas leurs cotisations, la Fédération ne vit, répétons-le que par cela, c'est à vous tous et non pas à quelques uns seulement de la faire vivre.

Avec le prix actuel des timbres, nous vous demandons de considérer l'économie que vous nous feriez réaliser si, sans attendre les rappels de cotisations, vous payiez régulièrement votre du, évitant ainsi l'envoi de lettres désagréables.

Certains s'élèvent contre les rappels ayant payé leurs cotisations.

Après vérification leurs cotisations ont été versées à la Confédération.

Rappelons que toute dette à la Fédération doit être versée à son compte chèque

PARIS 537-50

Le taux actuel de la cotisation étant de 8 Frs par membre et par mois depuis le 1er Janvier 1948 (décision du Congrès)

.../...

### BULLETIN DU MILITANT

Le Congrès Fédéral avait décidé qu'une large campagne s'ouvrirait pour des abonnements au Bulletin du Militant. Cette campagne a été lancée dans le Bulletin, les abonnements ne répondent pas comme nous l'aurions pensé. Nous vous demandons de faire de votre côté une active propagande, les camarades doivent pouvoir verser les 100 Frs d'abonnement semestriel. C'est une question de vie pour la Fédération.

### TAUX DE LA COTISATION

Le Congrès Fédéral a confirmé le taux de 8 Frs de la cotisation fédérale à partir du 1er Janvier 1948.

Le Congrès Fédéral a, vous vous en souvenez, voté un budget qui ne s'équilibrait pas tout à fait. Certains camarades ont trouvé cela anormal, mais le Congrès ayant donné la possibilité au Bureau Fédéral de modifier, une fois par an, le taux de la cotisation fédérale, le Bureau pourra, en cas de déséquilibre, rétablir la situation.

Ce déséquilibre existe déjà, vous le comprenez facilement en raison des diverses augmentations. Le Bureau Fédéral a déjà dû prendre des décisions et a réduit le personnel de la Fédération d'une sténo-dactylo. Cela pèsera très lourd sur nos possibilités d'action. Malgré cela, et au train où vont les choses, il sera obligé de revoir le problème de la cotisation d'ici quelque temps.

Nos organisations ne vivent que de ces cotisations, dans la mesure où les dépenses augmentent par le fait des augmentations de toutes sortes, il faut que, parallèlement, les recettes augmentent. On peut, bien réduire le train de vie, mais il faut vous persuader que nous sommes actuellement à un niveau que nous ne pouvons dépasser sous peine de nous détruire.

Il faut donc que vous envisagiez pour les mois à venir un relèvement de la cotisation fédérale et pour permettre cela, et comme c'est normal, un relèvement de la cotisation de base.

Il y a là une campagne d'idées à faire, auprès des adhérents, auprès des ouvriers, il ne faut pas partir en disant que le relèvement de la cotisation de base est impossible, certains syndicats ont prouvé que cela était possible.

Le Trésorier Fédéral  
H. MICHELET

### CONSIGNES PRATIQUES

Versez régulièrement vos cotisations fédérales, 8 Frs par membre et par mois au C.C.P. PARIS 537-50

Faites de nombreux abonnements au Bulletin du Militant

La cotisation de base doit subir l'échelle mobile, le Syndicalisme ne vivant que de cela.

La cotisation égale à l'heure réelle de salaire doit être atteinte.

# FORMATION PROFESSIONNELLE

Un décret du Ministre du Travail du 20 Aout 1948, précisé par une circulaire du 17 Juillet 1948, institue dans chaque département une Commission Départementale de main d'œuvre auprès du Préfet.

Il est créé auprès de cette commission une sous commission de Formation Professionnelle pour la Métallurgie. Bien que consultatif, le rôle de cette commission est important.

Ces textes modifient quelque peu le fonctionnement de la Formation Professionnelle des Adultes (formation accélérée). Ils suppriment, en particulier, les commissions de formation professionnelle actuellement existantes dans les départements et les remplacent par les Sous Commissions ci-dessus désignées.

Les sous commissions doivent être créées par le Préfet dans tous les départements où le besoin s'en fait sentir et plus particulièrement dans les départements où existent les commissions départementales de Formation Professionnelle.

## Composition

Elles seront composées en majorité des travailleurs et employeurs de la profession qui y seront représentés à parité.

## Comment seront-ils désignés?

Vous aurez à les désigner, après avis du Directeur du Travail et de la Main d'Oeuvre sur proposition des organisations syndicales du département, y compris celle des cadres, représentatives de la profession. Leur nombre sera fixé de telle sorte que puisse être retenue au moins une des propositions de chaque organisation représentative, et que l'organisation la plus représentative, en raison de ses effectifs ait un siège supplémentaire. Des suppléants seront désignés dans les mêmes conditions.

Vous voudrez bien demander aux organisations syndicales de présenter plusieurs propositions classées par ordre de préférence. Il y aura intérêt à tenir compte de cet ordre pour vos désignations, sans cependant que vous y soyiez obligé, les qualités techniques et l'esprit constructif des candidats devant principalement guider votre choix.

Ce qui revient à dire que dans tous les cas la C.F.T.C. a droit à un siège.

Notons encore quelques points intéressants de la circulaire.

L'arrêté préfectoral constituant la sous-commission fixera la durée du mandat de ses membres qui ne devra pas dépasser deux ans.

L'arrêté prévoira, en outre, qu'en dehors des renouvellements périodiques, des désignations nouvelles pourront intervenir pour cause d'absences répétées, de décès, ou de changement d'appartenance syndicale dénoncé par l'organisation syndicale sur la proposition de laquelle l'intéressé a été désigné.

.../...

### Fonctionnement des sous commissions

La sous-commission élit chaque année un président et un vice président, choisis alternativement parmi les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs.

Elle se réunit sur convocation de son président aussi souvent que celui-ci le juge nécessaire.

Elle délibère quel que soit le nombre des membres présents.

Les procès verbaux de ses réunions sont établis à la diligence du Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre.

### Attributions des sous commissions de Formation Professionnelle

Ces attributions sont de trois ordres :

- 1<sup>o</sup>) Consultatives, pour les questions qui leur sont renvoyées pour étude par la commission départementale,
- 2<sup>o</sup>) Consultatives, pour les questions relatives au fonctionnement administratif, financier et technique des centres de formation professionnelle de la profession existants, qui leur sont soumises par l'autorité de tutelle, ou par l'organisme gestionnaire des centres,
- 3<sup>o</sup>) de contrôle direct, sur le fonctionnement technique des centres collectifs et d'entreprises de la profession, comportant notamment, l'organisation des examens de fin de stage.

### Problèmes pratiques

Il faut donc présenter le plus tôt possible au Préfet et au Directeur du Travail et de la Main d'Oeuvre, (Service de Formation Professionnelle) de votre département une liste de 2 à 5 camarades (le plus possible) par ordre de préférence et qui s'intéressent aux questions de Formation Professionnelle de la Main d'Oeuvre.

Le Préfet vous sollicitera pour cela, mais soyez prêts avant.

Il faut que la rapidité de votre réponse témoigne de l'intérêt de notre organisation aux problèmes de Formation Professionnelle.

Pour établir cette liste, le syndicat du chef lieu du département demandera également des candidats aux autres syndicats C.F.T.C. métallurgie de son département. Il aura pour cela recours si besoin est à son Union Départementale.

Une fois la sous commission constituée nous vous demanderons de nous communiquer immédiatement le nom et l'adresse du délégué C.F.T.C. qui en fera parti.

Il est indispensable qu'une coordination de l'action de ces camarades soit assurée par la Fédération et que des consignes précises et pratiques leur soient fournies. La commission fédérale de l'apprentissage travaillera en liaison avec eux ces problèmes.

### IMPORTANT

La C.G.T. a réagi assez violemment contre ces textes. Effectivement, elle avait avec les anciens textes la majorité absolue dans toutes les commissions départementales. Elle était quelquefois, et le plus souvent, la seule organisation représentée dans ces commissions.

Avec ces nouveaux textes la situation est chargée. Il ne s'agit pas pour nous de .../...

prendre systématiquement position contre toutes les positions C.G.T., seuls les intérêts et problèmes professionnels nous guideront et non pas des positions à priori anti. Disons cependant que cela nous permettra, comme cela est normal, de faire entendre de partout notre voix, de participer à des commissions dont l'action touche un sujet auquel nous sommes très intéressés.

Il nous est apparu que dans certaine motion votée ces derniers jours, par nos sections d'entreprise ou syndicats, certains camarades avaient pris une position contraire aux intérêts que nous défendons.

Si nous devons demander que les crédits mis à la disposition de la Formation professionnelle en général et de la Formation accélérée en particulier, ne soient pas diminués comme l'a décidé notre Congrès, nous vous demandons de ne pas souscrire aux revendications et aux protestations de la C.G.T. lorsqu'elle parle du "problème de la réorganisation de la Formation Professionnelle".

Des informations de presse nous ont appris que la Fédération des Métaux C.G.T. voulait engager des mouvements de grève pour appuyer ses protestations. Nous ne connaissons pas la valeur de cette information.

En tout état de cause, nous demandons à nos militants et adhérents de ne pas participer à ces mouvements.

Les nouveaux textes nous donnent dans la F.P.A. la place à laquelle nous avons droit : ce n'est que justice.

#### M I S E   E N   G A R D E

Le Bureau Confédéral de la C.G.T. a décidé de créer des "comités de défense de Formation Professionnelle". (Voir couple du 30 Septembre) Il n'y a pas de doute à ce que la C.G.T. n'essaie d'entraîner nos camarades à y participer sous couvert de faire échec à une prétendue politique de liquidation dans la Formation Professionnelle. Ces comités visent surtout à faire pression sur le Gouvernement afin de l'empêcher comme il en a l'intention, par les modifications qu'il apporte aux statuts des commissions départementales de Formation Professionnelle Accélérée d'établir une égalité plus juste entre les participations de diverses organisations syndicales. Ces comités visent à aider la C.G.T. à maintenir une prépondérance artificielle dans la gestion de la F.P.A. Il y a lieu d'être extrêmement vigilants et de ne pas se laisser prendre au piège. Au contraire, il faut que nos syndicats aussi bien ceux de la Métallurgie que ceux du Bâtiment proposent par le canal des Unions Départementales au Préfet et aux Directeurs Départementaux du Travail et de la Main d'Oeuvre, des listes de camarades devant prendre place dans les nouvelles commissions départementales de la main d'œuvre qui vont être créées au plus tard le 20 Octobre.

Il faut que les camarades proposés aient des compétences en matière de formation professionnelle. Il est très important que nous présentions des candidats pour être membres des commissions départementales de la main d'œuvre et de leurs sous-sections de Formation Professionnelle. Ils auront en plus de leurs attributions sur le plan départemental à élire les conseils d'administration des Sociétés Nationales gérant les Centres de Formation Professionnelle Accélérée. Il faut donc que le maximum soit fait et le plus tôt possible.